

## ARRÊTÉ N°ARR2019 – 135

Département du Nord

-----  
Arrondissement de Lille

-----  
Canton de Croix

-----  
MAIRIE DE



-----  
WASQUEHAL

Le Maire de la Ville de Wasquehal,  
**Vu** la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;  
**Vu** le Code Pénal ;  
**Vu** l'article R610-5 du Code Pénal  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'ordonnance n° 58.1216 sur la Police de la Circulation Routière ;  
**Vu** le Code de la Route et notamment l'article R 411-3, R411-4, R411-8,  
**Vu** nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;  
**Considérant** les travaux de couverture toiture, par la société SAS ATZ  
CHAUFFE TOIT COUVERTURE pour le compte de Vilogia,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte au droit des travaux situés :

#### Rue Léon Blum à Wasquehal

#### ARTICLE 2

La vitesse des véhicules de toute nature sera limitée à 30 km/h au droit des travaux.

#### ARTICLE 3

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit des travaux.

#### ARTICLE 4

Les travaux seront réalisés **du 02 Septembre 2019 au 31 Octobre 2019.**

#### ARTICLE 5

Les prescriptions seront applicables dès la mise en place des panneaux de signalisation installés par la Société SAS ATZ CHAUFFE TOIT COUVERTURE 32 rue Auguste Mariette PA de la croisette 62300 Lens.

#### ARTICLE 6

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les prescriptions de la Métropole Européenne de Lille, précisées par l'accord technique préalable fixant les conditions d'exécution des travaux, reçu par vos services, seront respectées.

#### ARTICLE 7

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 Groupement 2

Wasquehal, le 02 Aout 2019

Pour Stéphanie DUCRET

Maire de Wasquehal

Ghislain PLANCHET

  
1<sup>er</sup> Adjoint



En charge de la voirie, de la communication, des NTIC,  
de la vie des quartiers et de la démocratie active

Conseiller Métropolitain